



Le SICTAME vous informe

www.sictame-unsatotal.org



Salaires : la Direction respecte-t-elle ses engagements ?

Nous avons reçu un message « mystérieux » de la Direction :

« Nous vous informons que la réunion de la Commission de Suivi des Augmentations et Promotions (CSAP) se tiendra désormais au quatrième trimestre de chaque année. En conséquence, la réunion prévue cette année dans l'agenda social le 10 juillet 2015 est reportée au lundi 30 novembre 2015 de 10h30 à 12h30 en salles visioconférence. »

Message assez étrange car il n'y a aucune raison de changer le calendrier de cette réunion ni l'usage en place depuis des années qui relève du bon sens et fait que la commission de suivi se réunit une fois connus les éléments MSI qui permettent de vérifier la bonne mise en œuvre de l'accord salarial. C'est en effet dès le mois d'avril que les salariés sont informés des MSI les concernant, et la réunion se tient chaque année fin juin/début juillet.

Nous avons vivement protesté auprès de la DRH ... mais elle insiste avec cette date « bizarre » du 30 novembre. Nous nous sommes interrogés sur les raisons d'un tel report. L'intention de la Direction ne serait-elle pas de masquer le non-respect actuel de l'accord salarial 2015 et d'attendre la fin de l'année pour décider des mesures correctives ou les intégrer dans la négociation de l'accord 2016 ?

Les premiers éléments fournis en avril lors de la CPC (Commission Paritaire de Conciliation) Elf EP mettent en évidence le non-respect de l'accord quant aux enveloppes prévues pour les Augmentations individuelles, notamment celles des cadres. Ceci est cohérent avec les remontées du personnel relevant de la CCNIP qui nous parviennent, étonné des faibles niveaux d'augmentation, bonus et parts variables d'un grand nombre de salariés. **Si les salariés d'Elf EP n'ont pas bénéficié des augmentations et promotions cohérentes avec l'accord NAO, nous suspectons alors que, vraisemblablement, le même sort soit réservé aux salariés de Total SA.**

Que savons-nous des salaires Cadres Elf EP par la voie des « CPC » 2012-2015 ?

	2012	2013	2014	2015
Engagement NAO pour les cadres	1,7 %	1,4 %	1,5 %	2,1 %
AI moyenne constatée	1,89 %	1,51 %	1,59 %	?
GSP (CPC)	1,95 %	1,43 %	1,67 %	1,23 %

Ce tableau met en évidence :

1. Que l'AI (Augmentation Individuelle) moyenne constatée lors de la réunion de la CPC de suivi de l'accord NAO est toujours supérieure à l'engagement mini de l'accord ;
2. Que le GSP (indicateur officiel fourni par la Direction) calculé pour la CPC est toujours proche de l'AI moyenne constatée (écart inférieur à +/- 0,08).

Conclusion : en supposant que l'engagement mini de l'accord NAO soit seulement respecté et non dépassé comme les années précédentes, et donc que l'AI moyenne constatée pour 2015 soit égale à 2,1 %, au pire (écart de -0,08), le GSP devrait être égal à 2,02 %, alors qu'il n'est que de 1,23 % avant examen des recours en CPC.

Avec ces éléments, l'accord rappelé ci-dessous sera-t-il respecté ?

Total-SA	Salariés Total S.A., TGS, TMS, TACS, Total Lub, TRC, TRF, TPF	En pourcentage				Distribution mini Aug. Individuelle et/ou Bonus
		Aug. Générale	Aug. Moy. de la Prime d'anc.	Enveloppe mini Aug. individuelle	Aug. Générale + Aug. Moy. Prime d'anc. + Aug. Ind.	
	Ouvriers, Employés jusqu'au coefficient 200 (CCNIP), coefficient 205 (CCNIC)*	1,5	0,7	0,8	3,0	≥ 30% du personnel
	Techniciens, Agents de Maîtrise coefficient 215 à 340 (CCNIP), coefficient 225 à 360 (CCNIC)*	1,2		1,1		
	Cadres (hors individualisés) coefficient 290 à 560 (CCNIP), coefficient >= à 350 (CCNIC)*	0,9	-	2,1		≥ 65% du personnel

* coefficient / catégorie professionnelle (hors cadres individualisés) au 31 décembre 2014.

4.2 Augmentations individuelles et bonus

En outre, les évolutions salariales liées à des avancements et promotions bénéficieront d'une enveloppe minimale calculée comme suit :

- 0,8 % de la masse salariale (salaire de base + MACO + précédents ajustements individuels + prime de rendement correspondant à ces éléments) pour les salariés jusqu'au groupe d'emploi 7 inclus*.

KB FP WP JA

Protocole d'accord relatif aux salaires 2015

- 1,1 % de la masse salariale (salaire de base + MACO + précédents ajustements individuels + prime de rendement correspondant à ces éléments) pour les salariés ETAM de groupe d'emploi supérieur à 8 inclus*.
- 2,1 % de la masse salariale (salaire de base + MACO + précédents ajustements individuels + prime de rendement correspondant à ces éléments) pour les salariés Cadres*.

Nous demandons à la Direction la tenue des réunions de suivi NAO, au plus vite, pour informer les représentants du personnel Total S.A. et Elf EP de la mise en œuvre de l'Accord Salarial 2015 et dissiper tout doute concernant la bonne foi de la Direction sur le sujet !

Rejoignez-nous !

SICTAME
UNSA

Suivez nous  sur <https://twitter.com/sictame>

Souscrivez également à notre **bulletin électronique** en écrivant à holding-amont.sictame-uns-ues@total.com

SICTAME-UNSA-TOTAL

- Tour Coupole La Défense Bureau 4E41 (01.47.44.61.71)
- Pau Bureau F16 CSTJF (05.59.83.64.83)
- Michelet B La Défense Bureau RD 09 (01.41.35.75.93)
- Spazio Nanterre Bureau A10036 (01.41.35.34.48)